



à **Madame la Rédactrice**  
**Monsieur le Rédacteur**

**Objet: Recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Nantes par le collectif**

**Carrière Charier La Maison Noulet à Revin :**

**le collectif (AEDZRP, Mieux Vivre à Donges, Donges Solidaire et Citoyenne et Donges avec Vous) a saisi le tribunal administratif.**

Le 26 mai 2023, l'association AEDZRP alertait sur la publication d'un arrêté du Préfet de Loire-Atlantique autorisant la société CHARIER CM à exploiter dans l'ancienne carrière la Maison Noulet à Revin une installation de stockage de déchets dits « inertes » (dépôt de 150.000 tonnes/an pendant 12 ans).

Six- ans après l'enquête publique (du 15 mai au 17 juin 2017) qui s'était terminée par le rejet du projet, cette nouvelle demande réapparaît.

Dès l'annonce de la publication de l'arrêté, nous avons multiplié les interventions en direction des élu(e)s du département sollicitant leur vigilance sur ce dossier et qu'ils réaffirment leur opposition à cette demande , notamment pour les conséquences sur le trafic routier de la RD 4.

A plusieurs reprises, les élu(e)s des groupes d'opposition ont proposé la mise en place d'une commission extra municipale afin de créer un front commun visant à s'opposer au projet de l'industriel, notamment lors du conseil municipal du 22 juin 2023. Si le principe était validé par le Maire, il annonçait sa mise en place pour le mois d'octobre, date beaucoup trop lointaine pour permettre le dépôt d'un recours contentieux dans les délais impartis par la réglementation, soit 4 mois après la date de parution de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023.

Face à ce refus d'agir collectivement tout en respectant les délais de dépôt, les 3 listes d'opposition, l'AEDZRP avec le soutien d'habitants du village de Revin, déposaient un recours gracieux le 22 juillet 2023 contre l'arrêté préfectoral.

Dans sa réponse par courrier simple en date du 29 août 2023 reçu le 31 août, le sous-préfet de Saint Nazaire considérait "qu'aucun des moyens soulevés n'est de nature à entacher d'illégalité l'arrêté de mise en demeure susvisé". Il décidait de maintenir sa décision de rejet de notre recours. Il est intéressant de noter qu'il ne s'agissait pas d'une mise en demeure ce qui nous amène à penser que le sous-préfet n'a pas bien lu nos arguments ou qu'il s'est trompé de destinataire ???

Le 29 septembre puis le 9 octobre, notre collectif organisait une réunion d'information avec des habitants de Revin afin de préparer le recours contentieux à déposer devant le Tribunal administratif avant le 31 octobre.

Depuis, les arguments mettant en cause ceux soutenus dans l'arrêté préfectoral ont abouti à la rédaction du recours déposé le 30 octobre devant le Tribunal Administratif de Nantes. Il sera appuyé par la publication d'un mémoire en intervention volontaire regroupant les revinois(e)s qui ont voulu être requérant(e)s et apporter leur soutien à l'action engagée.

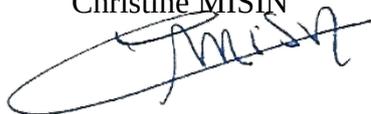
A Donges le 2 novembre 2023

L'Association Environnementale Dongeoise des Zones à Risque et du PPRT (AEDZRP)

Marie Aline LE CLER  
Présidente de l'association

Les élus de l'opposition du conseil municipal de Donges

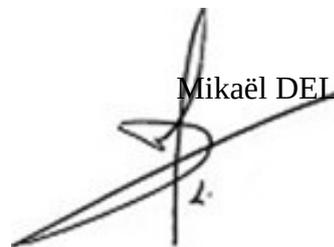
Christine MISIN



Alain PABOIS



Mikaël DELALANDE



Joséphine DAVID



Vincent MIAULT



Yvonnick PERRIN



Ghislain BAUDICHAUD

